

PASSERELLE

M O B I L I T É S D E S S A V O I R S

Édito

6^e numéro et c'est déjà le temps des changements. Après avoir fondé et fait vivre avec conviction cette lettre des doctorants du CRETEIL, Christophe Guerrinha et Deniz Boy passent la main à la nouvelle génération. Que ces quelques lignes soient l'occasion de leur tirer un grand coup de chapeau. Hélène Béguin, Mathilde Cordier, Julie Gobert, Théodora Manola et Emilie Saint-Macary assureront dorénavant une rédaction en chef tournante. *Passerelle* s'est également constituée en association pour fédérer les doctorants, promouvoir leurs travaux, participer à la vie du laboratoire et à sa visibilité. Parce que la recherche au sein du laboratoire puise en partie sa richesse dans sa diversité et son caractère international, ce 6^e numéro nous invite à porter notre regard sur l'urbanisme "ailleurs" en abordant la

question de la gouvernance territoriale dans différentes villes du monde. Au Mexique d'abord, avec Noemi Leon Gomez qui décrit la difficile prise en compte des populations indiennes par les autorités locales. Un article d'Hiba Chakar expose ensuite les enjeux de la décentralisation en Syrie et de la réorganisation territoriale de la ville d'Alep. Maïssoun Abou Warda montre la prise en compte du développement durable en Algérie. L'entretien de Jacques De Courson nous permet de découvrir l'association Urbanistes du Monde et encourage à la coopération internationale. Enfin, le traditionnel garde-fou donne à voir les différentes formes que peut revêtir la formation doctorale en dehors de nos frontières. Bon voyage !

Mathilde Cordier et Emilie Saint-Macary



L'urbanisme, ailleurs...

Dossier - Territoires et gouvernance : Regards sur des villes étrangères

Étrangers dans la ville.

Mexico métropole : une ville partagée ?

En 2007, l'exposition "global cities" au Tate Modern à Londres a classé la ville de Mexico dans le groupe des dix villes les plus peuplées et les plus dynamiques du monde. Cette exposition explorait les caractéristiques socio-spatiales de ces villes et comparait des données socio-économiques et géographiques d'après cinq thématiques (échelle, vitesse, forme, densité et diversité). Paradoxalement, Mexico n'était pas intégrée dans la thématique de diversité. Comment les institutions ont-elles à la fois réagi à la croissance démographique et géré l'intégration des Indigènes ? Au profit ou au détriment de quels acteurs la ville s'est-elle agrandie ? Contrairement aux approches classiques, nous essaierons de présenter "l'autre ville", cette ethnicité cachée et invisible aux étrangers et même aux Mexicains.

Développement et structuration urbaine de l'agglomération

Au cours du XX^e siècle, la ville de Mexico est passée d'une ville capitale à une métropole mondiale. Elle a dépassé ses limites politiques pour s'étendre de plus en plus dans l'État de Mexico. Elle est le cœur d'une agglomération de 19,2 millions d'habitants, nommée *Zona metropolitana del Valle de Mexico* (ZMVM). Cependant, aujourd'hui, le *Distrito Federal* (DF)² ne regroupe plus que la moitié de la population de la ZMVM. Paradoxalement, jusqu'en 1994 il n'existait pas réellement d'organisme

ni de document d'urbanisme gérant et concevant l'agglomération comme un tout. La structure urbaine a été définie traditionnellement à partir du centre historique où se trouvent les symboles civils et religieux les plus importants du pays, ainsi qu'une forte concentration d'activités commerciales et de services. À partir des années 1940, commence le déplacement des habitants de la ville centrale vers l'Ouest, entraînant un déplacement des axes financiers. Dans les années 50 et 60, la décentralisation des équipements d'enseignement contribue à la croissance vers le Sud-Ouest et Sud-Est. C'est à partir de la crise économique de 1980 que l'espace urbain se transforme plus radicalement. De plus, en raison de l'importation des modèles américains ces trois dernières décennies, la métropole s'oriente vers une structure multicentrique autour de nouvelles centralités qui se basent sur des centres patrimoniaux comme d'anciens villages préhispaniques. A partir des années 1980, après une longue période de laisser-faire, le gouvernement tente de régler la croissance démographique et de re-dynamiser économiquement la ville centrale. La politique urbaine s'oriente donc vers la "mixité" des usages fonciers.

➔ *Suite page 5*

Sommaire

- ➔ Édito, p. 1
- ➔ Thèses, Dates, p. 2
- ➔ Recherches, p. 3
- ➔ Dossier, p. 1-4-5
- ➔ L'Entretien, p. 6-7
- ➔ Publications, p. 8
- ➔ Le garde-fou, p. 8



Institut d'Urbanisme de Paris
Université Paris XII-Val-de-Marne
Site du Mail des Mèches
61, avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex, France
www.univ-paris12.fr/iup

ÉCOLE DOCTORALE
EGEE
Économie, Gestion Et Espace

Action publique locale et propriétaires Champs et instruments d'intervention sur l'habitat privé

Ce mémoire présente à la fois les résultats d'une recherche et un programme de travail. Il débute par une analyse des relations entre actions publiques locales et décisions centrales relatives aux copropriétés en difficulté. Est ensuite mis en évidence un nouveau champ d'action publique, constitué d'acteurs qui travaillent sur les copropriétés dégradées et œuvrent pour la reconnaissance publique du problème, au niveau local ou national. Ces acteurs contribuent à la création d'un marché de prestations spécialisées s'adressant surtout aux collectivités locales, et construisent des instruments d'actions spécifiques. Etrangère à l'expertise juridique qui domine le monde de la copropriété, leur rationalité puise dans des registres d'action relevant essentiellement de la politique du logement. Au niveau central comme local, on observe le même désajustement entre une logique d'action relevant de l'intervention publique sur l'habitat et une autre se référant au droit de propriété. A partir de ce double constat, le programme de recherche s'attache aux diverses formes d'actions publiques relatives à l'habitat privé qui associent des instruments très anciens à d'autres récents. Le choix de l'objet de recherche se fonde sur deux arguments. D'abord, il s'agit d'un bon " terrain " pour analyser l'action publique urbaine à partir de ses instruments. Ensuite, il conduit à reprendre un questionnement ancien et délaissé des sociologues : comment la légitimité de l'utilité publique et celle du droit de propriété s'actualisent-elles localement ? Sur ces deux questions, l'auteur défend que la sociologie de l'action organisée fournit un cadre théorique pertinent.

Directeur de mémoire : Alain BOURDIN

Mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches soutenu à l'IUP le 28 juin 2007

Marie-Pierre LEFFEVRE



Maître de conférence à l'Institut d'Urbanisme de Paris

Echantillon des thèses en cours

CORDIER

Mathilde (dir. J-C. Driant)

La nouvelle donne des politiques locales de l'habitat : la délégation des aides à la pierre, quelles reconfigurations pour les acteurs ?

La délégation des aides à la pierre, nouvelle étape dans la " déconcentration " de la compétence logement, redistribue les cartes du jeu des politiques locales de l'habitat. L'objectif de la recherche est d'analyser les reconfigurations des jeux d'acteurs qui se jouent au sein de ce cadre renouvelé, dans des configurations territoriales données. L'analyse porte sur l'évolution du rapport central/local, sur l'articulation des différentes échelles de l'action publique entre elles (intercommunalité / communes, EPCI / département), mais également avec les organismes HLM. Comment l'observation de ces politiques locales nous renseigne-t-elle sur l'évolution de la régulation collective autour d'un enjeu fort de cohésion nationale ?

MINGOU

Christian Nala (dir. L. Davezies et S. Guelton)

Impôts fonciers locaux et développement économique : le cas du foncier bâti communal en France

La fiscalité directe locale occupe une part importante dans les finances des villes. Le foncier bâti, un des impôts qui la constituent, est souvent considéré comme un bon impôt. Il semble disposer de nombreux avantages par rapport au développement. Il repose sur des bases hétérogènes (activités et ménages) à la fois localisables et fixes ; de surcroît ses redevables ont une très faible possibilité de report de charge (ils sont pour la plupart les contribuables ultimes). La sensibilité de l'assiette donne donc l'impression d'être prête à des actions à long terme relevant du développement économique des communes : politique de logement, politique de bureau, politique liée à l'entreprise, politique liée à l'artisanat et au commerce, etc.

NADER-HALLIER

Briditte (dir. J-M. Amat-Roze)

Les territoires de vie des personnes âgées à Paris. Quel environnement urbain pour une qualité de vie durable ?

La canicule de 2003 a brutalement rappelé la vulnérabilité des 75 ans et plus à Paris. Cet épisode a mis en exergue les inégalités socio-spatiales au grand âge en termes de santé, de sociabilité, de mobilité et d'accessibilité. La gérontocroissance est un enjeu urbain qui nécessite une meilleure compréhension des modes de vie des aînés. Dans quelle mesure l'environnement urbain et les politiques contribuent-ils à la territorialisation des personnes âgées ? Leurs besoins et leurs pratiques spatiales sont analysés et confrontés aux aménagements et à l'offre de services urbains. Ce diagnostic doit permettre de mieux identifier les dysfonctionnements ou les dynamiques au sein des territoires afin de privilégier la qualité de vie pour tous.

Vous trouverez le détail de toutes les thèses réalisées au CRETEIL sur le site de l'IUP - <http://www.univ-paris12.fr/iup>

Dates à retenir

Novembre

- ▶ 22 et 23 novembre : " L'avenir du logement social en Europe " GIS Habitat / ENHR. Université Paris 8 et Paris 12. Colloque international. ENPC, 28 rue des St Pères (Paris).
- ▶ 24 et 25 novembre : " Individu, communauté, République " Université d'automne de la Ligue des droits de l'Homme. Ecole normale supérieure (Paris).
- ▶ 28 novembre : " L'urbanisme à l'heure intercommunale " Colloque Urba+/ADCF. Caisse des Dépôts et Consignations (Paris). Contacts : urbaplus@yahoo.fr ou p.schmit@adcf.asso.fr
- ▶ 30 novembre et 1^{er} décembre : " Savoir habiter la terre. Le paysage, un projet politique " Colloque Jacques Cartier, Ecole d'architecture, faculté de philosophie (Lyon).

L'Environnement en Algérie, quelles réponses dans le cadre du développement durable ?

Alanguie le long de sa baie, Alger est l'une des grandes métropoles maghrébines. Avec ses 230 km² et ses 3 millions d'habitants, cette ville de 57 communes est le pôle d'attraction du pays. Mais Alger c'est aussi 800 000 véhicules, 63 000 constructions illicites, 600 chantiers en cours et 80 ha seulement d'espaces verts urbains. Alger la "Blanche" souffre aujourd'hui des problèmes de la ville moderne : déchets, bruit, pollution de l'air... Ces nuisances relèvent, en plus de leurs effets sur la santé, d'un problème environnemental, sociétal et urbain. L'objectif général de cette étude est d'évaluer l'intérêt porté au développement durable à travers la prise en compte des préoccupations environnementales tant par les habitants que par les pouvoirs publics. Il consiste à connaître, à travers une recherche empirique locale, l'intérêt que les instruments d'urbanisme (POS) accordent aux questions environnementales tout en portant un regard sur leurs limites juridiques et opérationnelles. Cette étude fait partie d'une thèse qui traite de façon plus exhaustive de cette problématique. Nous rendons compte ici des principaux éléments de conclusion.



Quartier des Bananiers – Alger

Photo M. Abou Warda

L'environnement, un sujet d'intérêt pour les algérois ?

Tout d'abord, nous avons voulu savoir quel rang l'environnement occupe dans les préoccupations des habitants et ce qu'il représente à leurs yeux. L'enquête que nous avons pu effectuer auprès des habitants nous a permis d'affirmer que les algérois, contrairement aux idées reçues, s'intéressent actuellement à l'environnement et à la qualité de vie. 52% des habitants interrogés placent cette question au premier ou au second rang de leurs préoccupations en dehors de l'emploi et du logement. Pour les 48% restants, la plupart des réponses classent l'environnement à la troisième position après l'entretien de la voirie, l'organisation des transports urbains, l'éducation et l'enseignement ou encore la sécurité. L'aspiration à un meilleur cadre de vie est le plus souvent accompagnée d'un sentiment d'insatisfaction à l'égard de l'action publique : 60% des personnes interrogées ne font pas confiance aux pouvoirs publics pour améliorer la qualité de l'environnement tandis que pour 94% d'entre elles, les actions menées par les pouvoirs publics en la matière sont insuffisantes.

Quelles réponses des pouvoirs publics ?

Sous prétexte de donner la priorité aux préoccupations socio-économiques comme le chômage ou le logement, les problèmes environnementaux urbains ont été relégués aux derniers rangs des préoccupations politiques algériennes. Pourtant ce sont ces mêmes politiciens qui vantent les mérites du "développement durable" puisque motivés par la prise de conscience internationale, ils affichent un intérêt grandissant pour cette notion : de nombreuses actions sont engagées sous "les feux des projecteurs" (campagnes de sensibilisation, conférences et journées d'études...), mais comme l'exprime si bien un cadre du ministère souhaitant garder l'anonymat "le ministère de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement fait beaucoup de bruit pour rien !". Malgré la mise en place et le renforcement des textes réglementaires en matière d'environnement (15 lois), on note leur manque

d'application sur le terrain : l'étude de cas que nous avons menée pointe du doigt un ensemble de contraintes inhérentes à la conciliation entre impératifs économiques et exigences d'amélioration du cadre de vie. Les solutions proposées et qui sont le plus souvent d'ordre technique, sont vite abandonnées car trop onéreuses et peu prioritaires pour les pouvoirs publics. Par ailleurs, l'analyse de près d'une dizaine de POS algériens permet de dégager

quelques traits communs sur la pertinence des actions urbanistiques en matière d'environnement : l'objet des POS algériens semble toujours être focalisé sur le foncier, sa gestion et sa répartition. L'élaboration de ce document devrait aboutir à un projet urbain et un règlement permettant une meilleure occupation des sols dans le cadre du développement urbain. Or, plusieurs aspects dont l'environnement échappent encore au POS en le réduisant à une simple formulation du droit des sols qui servirait de prétexte pour la production du foncier à bâtir. Nous pouvons affirmer également qu'élus et techniciens ne sont pas prêts à partager leurs prérogatives. La co-responsabilité semble être un exercice difficile auquel les décideurs et leurs adjoints ne sont pas encore habitués. Cela s'explique par un ensemble de facteurs

liés à la rigidité de l'organisation hiérarchique du système administratif, mais aussi au cloisonnement des domaines de compétences relatives aux inerties d'une culture traditionnelle restrictive.

La notion de développement durable...

Elle reste floue à la fois pour les décideurs et les citoyens. La nature des actions qui doivent être menées dans ce cadre est imprécise dans les ministères autant que dans les collectivités locales en dépit d'une couverture médiatique assez importante. On remarque aussi que les campagnes de sensibilisation semblent être d'avantage placées sur le devant de la scène contrairement aux actions concrètes. C'est sans doute lié au goût des pouvoirs publics pour l'événement "publicitaire" et au fait de rendre toujours la population responsable de l'ensemble des problèmes environnementaux. En définitive, le développement durable auquel devrait aspirer les décideurs algériens repose sur l'évolution des modes décisionnels de façon à regagner la confiance des habitants et cela en se préoccupant d'abord de leur vécu au quotidien. Il nous semble que l'efficacité des actions commence d'abord par l'aval de l'échelle territoriale, c'est-à-dire l'échelle locale, d'où l'importance de l'efficacité des actions préconisées par les POS.

Devons nous pour autant renouveler le POS, ou simplement faire évoluer notre approche du fait urbain ?

L'Algérie peut repenser l'environnement autrement. La stratégie de développement durable devra reposer sur la matérialisation des objectifs déjà définis et redéfinis à maintes reprises dans le cadre de cette politique mise en place depuis la fin des années 90. L'important est simplement d'adopter une vision d'ensemble permettant de se saisir des préoccupations actuelles non pas sur l'échelle des priorités politiques, mais sur celle de leur importance réelle, d'où l'intérêt non pas de révolutionner les instruments d'urbanisme mais de les repenser autrement.

Maïssoun ABOU WARDIA (doctorante)

Territoires et gouvernance : Regards sur des villes étrangères

Étrangers dans la ville. Mexico métropole : une ville partagée ?

→ Suite de la première page

Noemi LEON GOMEZ (doctorante)

A cette fin, de grands projets urbains sont réalisés. En particulier le Plan General de *Desarrollo del Distrito General* (PGDUDF) en 2001 propose 16 pôles métropolitains de haute et basse densité dont les plus récents se sont soldés par la reconversion des anciennes implantations industrielles en pôles technologiques et scientifiques. Cette réaction des institutions publiques n'a pas réussi à endiguer la ségrégation socio-spatiale, notamment celle des groupes minoritaires : par exemple, les Indigènes ne sont presque jamais mentionnés dans les stratégies de planification et encore moins représentés dans les processus de concertation urbaine.

La présence indienne dans la ville

Comme la plupart des métropoles, Mexico est une ville d'immigrants. Sa structure et son tissu urbain se sont forgés par strates successives : passé indigène, héritage espagnol, intégration précoce dans les flux de l'économie coloniale occidentale et importation des modèles étrangers (américain et européens). La superposition de différentes visions de l'espace à travers l'histoire a ainsi mené à une superposition des formes urbaines. C'est dans le contexte de mondialisation que l'analyse de la *diversité* trouve sa pertinence. Comment faire partager des valeurs communes dans ce contexte multiculturel ? La présence indigène dans la ville se révèle en effet contradictoire. D'une part, l'indigène est valorisé comme figure muséologique et touristique. D'autre part, physiquement et socialement, il est discriminé car il est "différent", pauvre et migrant.

► La définition et la place assignées aux indigènes

Bien que le DF soit la ville la plus hétérogène d'Amérique latine, une image sociale d'homogénéité ethnique demeure. L'effacement de la diversité se manifeste par l'exclusion des indigènes des données statistiques (les chiffres officiels minimisent leur présence) et par leur faible reconnaissance juridique et sociale (seuls 2% des indigènes disposent de la sécurité sociale (INEGI, 2005)). Il se lit aussi dans l'espace. De la période coloniale jusqu'au XIX^e siècle, les indigènes étaient ségrégués dans l'espace urbain sur la base de leur origine ethnique (Gruzinki, 1996). Plus tard, avec le processus d'urbanisation de la ville, plus de 50% des peuples, terrains et communautés indigènes appartenant au DF ont été "intégrés" à l'agglomération urbaine. Ils ont alors perdu leurs droits agraires, leurs territoires, leurs cultures et leurs traditions. Aujourd'hui, on peut distinguer deux types de présence indigène dans la ville : les "pueblos originarios" et les "migrants"³.

► *Politiques de prise en compte des indigènes dans la ville de Mexico*
De nombreuses politiques indigénistes se sont succédé avec des résultats plutôt faibles et des actions assez confuses et ambiguës. La politique "intégrationniste" de la fin 1960 à 1970 fut un échec, même si elle permit la *visibilité* et la participation des indigènes dans la ville. À partir des années 1980, émerge un discours articulant diversité culturelle de la nation, ethnicité et résistance

culturelle – composantes essentielles dans la lutte des droits sociaux et civiques. Plus tard, la ratification par le gouvernement mexicain de la convention 160 OIT (sur les peuples indigènes et tribaux qui s'inspirent de la pluriethnicité des habitants des villes) a joué un rôle important, tout comme les politiques néolibérales de Carlos Salinas qui cherchent à promouvoir la participation



“ D'une part, l'indigène est valorisé comme figure muséologique et touristique. D'autre part, physiquement et socialement, il est discriminé car il est « différent », pauvre et migrant. ”

indigène dans sa propre organisation. L'Institut National Indigéniste (INI) donne alors aux organisations indigènes le pouvoir de décision, au travers du *Programa de Atención Indígena de la Zona Metropolitana del Distrito Federal*. Plus récemment, le mouvement *neo-zapatiste*, le proces-

sus de démocratisation de la ville de Mexico, ainsi que la nouvelle vague de valorisation de "l'indianisation" en Amérique Latine (Rigoberta Menchu, Prix Nobel, Evo Morales, président de Bolivie, etc.) ont œuvré pour la reconnaissance Indigène. En 2001 a été créé le *Consejo de consulta y participación indígena del Distrito Federal*, espace de discussion entre trois types d'acteurs : académiciens, pouvoirs publics et associations d'indigènes. Pourtant discrimination sociale, ségrégation urbaine et inconstance "conceptuelle" de la population indigène perdurent.

→ Notes

⁽¹⁾ Les Indigènes sont définis par l'INEGI comme ceux parlant une langue indigène. L'*Asamblea de pueblos indígenas* estime qu'ils sont plus de 500 000 dans le DF. Au Mexique, on compte 6 011 202 indigènes. (INEGI, 2005)

⁽²⁾ Le District Federal est le nouveau nom donné à la ville de Mexico. Il a été créé pour éviter que la capitale soit installée dans l'un des "États libres et souverains" qui composent les États-Unis mexicains. Il est organisé en seize délégations territoriales gouvernées par des délégués.

⁽³⁾ Les "pueblos originarios" forment 46 communautés pratiquant la langue Nahuatl. Ils se sont établis avant la conquête Espagnole principalement au Sud de la ville. Les "migrants" sont le résultat du processus de déplacement de la campagne vers la ville qui a commencé à partir des années 1940.

L'organisation territoriale de la région d'Alep – Syrie

Hiba CHAKAR (doctorante)

Alep, une des 14 régions de la République arabe syrienne, se situe au Nord du pays et se distingue par ses rôles multiples. Sa zone d'influence et d'attraction dépasse sa région propre pour s'étendre sur toute la Syrie du Nord. Alep est donc considérée comme une région concurrente de Damas qui, en tant que capitale de la République, se différencie par son rôle politico-administratif. C'est pourquoi Alep est perçue comme la capitale du Nord.

Les territoires alépins

La région d'Alep a connu une grande variabilité territoriale ces deux derniers siècles, depuis la période ottomane jusqu'à nos jours. Le périmètre actuel de la région d'Alep remonte à l'année 1963, date de la révolution " Baasiste ", à partir de laquelle, après une période de coups d'Etat successifs, a régné sur la Syrie une stabilité remarquable, qui a permis au gouvernement de mettre en place des plans quinquennaux nationaux, de planifier la construction de grandes infrastructures et de réfléchir à l'aménagement du territoire syrien. Les politiques de réformes et d'aménagement du territoire proposées à l'époque avaient deux volets principaux : d'abord, elles visaient à créer de nouvelles villes en transformant les villages et les bourgs chef-lieu de département en villes, ainsi qu'à les doter d'infrastructures, de services publics, de commerces, etc. Ensuite, elles ont cherché à établir un nouvel équilibre entre zones en modifiant la carte administrative du pays. Sous l'empire de cette politique, la région d'Alep subit une réduction de ses territoires ; à l'Est, elle était amputée de la vallée de l'Euphrate et de Djéziréh; au Sud, Idlib devenait une nouvelle *Muhafaza* (Région). La région d'Alep s'étendait alors sur 18.500 km² et comprenait 1 320 000 habitants.

Alep métropolitaine : quelle réponse de l'Etat ?

Les principes des politiques de réformes et d'aménagement des années soixante étaient certes ambitieux mais l'évolution démographique et le développement accéléré ont été plus rapides et plus intenses que prévus, notamment dans les grandes régions comme Alep. De surcroît, la réorganisation territoriale n'a pas pu imposer un changement du rôle stratégique d'Alep. En petite couronne, la capitale du Nord continue à accueillir dans ses faubourgs Sud et Est, les gens des campagnes attirés par son rôle économique important (40% de l'industrie de la Syrie, principal marché des productions agricoles et artisanales, plateau de l'agriculture semi-désertique) et son pôle universitaire, unique au Nord du pays.

Plus largement, Alep domine en tant que carrefour des transports, en raison de son aéroport international, des réseaux routiers et ferroviaires qui la relie aux ports syriens méditerranéens (Tartous et Lattaquié : transport de marchandises et de voyageurs), à Damas ainsi qu'à la Turquie et à l'Irak. Sans oublier le rôle culturel et touristique

d'Alep grâce à sa partie historique, classée patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco et considérée parmi les sites les plus importants au Moyen Orient. De ce fait, la région d'Alep apparaît comme une zone urbaine en pleine croissance comptant 4.3 millions habitants et comprenant plusieurs entités territoriales (la ville principale d'Alep, 7 départements avec une ville chef-lieu pour chacun, 1591 communes, 157 mairies). Pour autant, les politiques en vigueur demeurent insuffisantes : l'extension territoriale et démographique spontanée n'est pas accompagnée du développement adéquat de structures de gouvernance. D'une part, depuis la loi du 11 mai 1971 dite loi de l'administration locale, Alep comme toutes les régions syriennes est seulement cadrée par le schéma directeur (adopté au niveau communal), qui est le seul document d'aménagement du territoire et d'urbanisme du pays. D'autre

part, le système politico-administratif n'évolue pas. L'Etat central est le seul interlocuteur en matière d'aménagement du territoire. Il est le seul à disposer des moyens financiers nécessaires et il oriente l'ensemble de ses politiques par l'intermédiaire de plusieurs instances sectorielles. Les compétences octroyées aux pouvoirs locaux s'arrêtent à une simple déconcentration administrative. A titre d'exemple, le décret n°5 de l'année 1982 a transféré l'élaboration des schémas directeurs aux conseils municipaux à condition d'être financés et contrôlés par le ministère de l'administration locale, donc par l'Etat. Qui plus est, cette déconcentration s'exerce de manière confuse : certaines compétences sont gérées par plusieurs instances administratives à la fois, ce qui entraîne une déresponsabilisation des administrations. L'indétermination des compétences limite la compétition entre les interlocuteurs, bloque l'initiative des instances locales, paralyse et rend inefficaces leurs actions. Alors que l'Etat central n'est plus capable d'accompagner ce développement remarquable et que l'échelle communale n'est plus idoine pour l'aménagement métropolitain, ces circonstances ont conduit à de nombreux dysfonctionnements et Alep se trouve aujourd'hui devant un défi crucial.

Quel chemin pour une nouvelle réorganisation territoriale ?

Face à cette situation qui perdure depuis les années soixante et soixante-dix, aggravant les problèmes urbains et ceux liés à la gouvernance, l'Etat s'est rendu compte de la nécessité d'un changement sur deux axes principaux :

- ▶ intégrer la multiplicité des échelles d'intervention en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, notamment l'échelle régionale pour les grandes régions comme Alep, en rectifiant le rôle des collectivités territoriales (régions, départements, villes), en renforçant et en élargissant la base de regroupement entre les petites communes. Néanmoins, la complexité du cas d'Alep soulève des questions cruciales. L'Etat se demande si les échelles des collectivités territoriales seront effectivement les échelles pertinentes pour l'aménagement du territoire métropolitain ; et dans le cas contraire, quels seront les horizons d'une nouvelle réorganisation territoriale d'Alep.

- ▶ réformer l'esprit de l'Etat, ambition qui a marqué l'arrivée au pouvoir du nouveau Président en 2000. Les objectifs du gouvernement ont changé, surtout pour ce qui concerne Damas et Alep. Le discours officiel a appelé à plusieurs occasions

une tendance à une gouvernance souple : l'Etat ne veut plus demeurer le seul interlocuteur de l'aménagement du territoire en Syrie, il envisage une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, consistant à confier plus de compétences aux pouvoirs locaux et à libérer les finances

locales. Autrement dit, l'Etat s'oriente vers une décentralisation administrative pour résoudre les problèmes d'aménagement et de gouvernance. A ce stade, plusieurs tentatives ont été menées, tel que le projet de loi générale sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, mais elles restent modestes et incomplètes à cause de l'absence de méthodologie précise et de prospective sur les évolutions futures.

Les responsables politiques sont persuadés que l'organisation territoriale d'Alep passe par la redéfinition de territoires administratifs, stratégiques et opérationnels, mais aussi par l'élaboration d'une méthodologie politico-administrative de la décentralisation, intégrant tous les interlocuteurs concernés. Et plus encore par la réforme des instruments institutionnels.



Jacques De Courson Président d'Urbanistes du Monde

Après une scolarité avortée sur les bancs d'HEC (" viré pour indiscipline notoire "), Jacques De Courson est Docteur d'Etat en Sciences Economiques, élève puis professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris. Il passe deux ans à l'université de São Paulo à la fin de son doctorat, il est ensuite directeur adjoint de l'Agence d'Urbanisme de Lyon, puis consultant dans un cabinet d'études (ALGOE) pendant vingt ans. Parallèlement, il n'a jamais cessé de voyager, écrire et enseigner. Il est aujourd'hui président-fondateur de l'association Urbanistes du Monde (UdM).

Propos recueillis pour Passerelle par Mathilde Cordier, doctorante au CRETEIL

Quelle est la finalité de l'association Urbanistes du Monde ?

En France, la profession d'urbaniste est arrivée à maturité. Il y a des Instituts d'Urbanisme, plus de 50 Agences d'Urbanisme, des services urbanisme dans les villes, les problèmes d'urbanisme sont connus et traités. Par contre, il y a un déficit dramatique dans les pays du Tiers-Monde. Fortaleza, au Brésil : 4 millions d'habitants et un seul urbaniste. Kaboul : 4 millions d'habitants et pas d'urbaniste du tout ! Et une incapacité totale à comprendre et naturellement planifier cette ville en guerre civile. Alors, à quoi servent les urbanistes français aujourd'hui ? A partir ! C'est pourquoi j'ai fondé Urbanistes du Monde, en décembre 2005. Au départ, nous étions 10, nous sommes aujourd'hui 60 membres dont un tiers d'étrangers. C'est un réseau de professionnels à titre privé. Le conseil d'administration se compose de 7 personnes et nous avons 15 correspondants dans le monde entier, de Shanghai à Monte-

video. Nous avons un Comité d'Ethique qui traite des problèmes de règles du jeu entre les prestataires, les bailleurs, les financeurs, les autorités locales et nous. Il définit les règles en particulier vis-à-vis des bureaux d'études, de la recherche privée et des ministères concernés. Le rôle de l'association est donc d'envoyer des équipes d'urbanistes pluridisciplinaires et – c'est là l'honneur du métier – intergénérationnelles sur des missions courtes. J'encourage vivement à partir jeune, mon expérience de deux ans à l'université de Sao Paulo au début de ma carrière professionnelle a été une formation professionnelle, politique et personnelle essentielle dans toute ma vie. Enfin, il ne s'agit pas de partir pour réaliser le boulot de nos collègues étrangers, mais pour les aider à le faire. Parallèlement, nous souhaitons les accueillir en France. Par contre, nous ne faisons pas de l'urbanisme de l'urgence, comme l'ONG suisse " Urbanistes sans frontières " qui est

tout à fait compétente dans ce domaine de " l'urbanitaire ". Nous, c'est de l'urbanisme ordinaire dans des villes ordinaires dans des situations ordinaires.

Pouvez-vous me parler d'une mission en particulier réalisée par UdM ?

Kaboul, une ville en proie à la guerre civile depuis 10 ans, complètement déstructurée, pratiquement sans assainissement, sans électricité urbaine, sans voirie. Pour eux, le problème n'est pas de restructurer Kaboul, travail de longue haleine, qui nécessiterait de gérer les populations

issues de la diaspora aujourd'hui installées dans les ruines, d'autant plus qu'il n'y a pas de financement de la Banque Mondiale. La commande du gouvernement afghan était donc : comment créer une ville nouvelle pour 1 à 3 millions d'habitants dans les 10 ans qui viennent ? Nous avons tenté d'y répondre avec les moyens disponibles, c'est-à-dire pas de carte de la ville, pas d'administration

" Nous allons vers des situations limites dans nos banlieues sur lesquelles les villes du Tiers-Monde nous apprennent beaucoup. "



Photo G. Huby

Montréal

de l'urbanisme, pas de statuts fonciers etc., mais une carte militaire datant de l'occupation russe et des bouts de photos satellites. Ils n'ont pas su nous donner le nombre d'habitants exact de la ville - entre 3 et 4,5 millions - à un million près ils ne savent pas. Vinci et Bouygues venaient de fermer leurs délégations à Kaboul, les conditions d'insécurité sont telles que l'implantation des cadres est quasiment impossible. Nous avons fait notre mission, ils ont ensuite fait une consultation internationale. Il ne s'agissait pas de faire à la place des Afghans, mais simplement de dégrossir le problème. Notre objectif est souvent simplement de faire passer des messages. J'ai récemment eu une commande à Varsovie, qui consistait à monter un *workshop* d'une semaine destiné à la municipalité et au milieu immobiliers locaux pour répondre à une question très simple : qu'est ce qu'un urbaniste et à quoi ça sert ? Le mot même d'urbaniste n'existe pas en polonais. À partir de là, le chantier est énorme.

Quels sont pour vous les grands défis, enjeux des villes de demain ?

Nous allons vers des situations limites dans nos banlieues sur lesquelles les villes du Tiers-Monde nous apprennent beaucoup. La ville, c'est la sécurité, elle a toujours été le refuge contre les envahisseurs et si on ne vit pas en sécurité dans une ville, ça ne fonctionne pas ! Le sentiment d'insécurité est une réalité dans les grandes métropoles mondiales aujourd'hui. Sur ce sujet, des villes du Tiers-Monde peuvent beaucoup nous apprendre. Curitiba, au Brésil, est une ville de 3 millions d'habitants où règne une très grande sécurité et qui pourtant a des problèmes socio-économiques énormes. Mais elle a su gérer ce problème de la sécurité car elle pris en main le problème de la misère urbaine, le problème des pauvres. J'ai fait des missions à Saint-Denis, à la Courneuve et à Evry, la sécurité est aussi un enjeu fondamental chez nous. C'est un vrai défi pour les urbanistes. Ensuite, à mon sens, l'enjeu pour les villes aujourd'hui n'est pas le problème de la densité ou de la mixité, les deux

thèmes à la mode aujourd'hui, mais celui de la " flexibilité ". Je pense que l'on va vers des villes plus souples, j'ai écrit " des villes en carton ", des villes capables d'évoluer elles-mêmes. On construit aujourd'hui des projets urbains déments mais qui ne pourront pas vieillir. Le problème de la ville, c'est son vieillissement sur pied, c'est qu'elle résiste au temps. Les étrangers nous en font prendre conscience. Et le troisième défi, c'est celui de la gouvernance : comment gérer ces monstres ? Le problème est vaste mais il y a des initiatives dont on pourrait s'inspirer, et pas seulement des comités de quartiers comme en France mais par exemple le budget participatif de Porto Alegre. A Curitiba, il y a une université permanente de l'environnement urbain, avec stage obligatoire pour tous les professeurs de primaire. Enfin, ce qui me semble important aujourd'hui, c'est notre incapacité à penser le futur des villes. J'ai notamment écrit sur la nécessité de la prospective territoriale. Et là il n'y a pas de différence entre les pays développés et les pays émergents. On a quelques idées concernant les transports, l'habitat... mais les villes elles-mêmes, elles ressembleront à quoi ? Il y a là un blocage conceptuel. Nous n'arrivons pas à définir le concept même.

“L'enjeu pour les villes aujourd'hui n'est pas le problème de la densité ou de la mixité, les deux thèmes à la mode aujourd'hui, mais celui de la « flexibilité ».”

UdM a récemment réalisé une enquête internationale sur la collaboration internationale, quels en sont les principaux résultats ?

D'abord, un constat commun : l'extrême difficulté de travailler hors de ses bases et en particulier dans les villes du Tiers-Monde. L'urbanisme en tant que travail interculturel sur le plan des cultures professionnelles,

“ y a-t-il un corpus scientifique commun à tous les urbanistes du monde ? Existe-t-il une matière commune ? ”

culturelles, administratives, politiques, est un défi redoutable d'une très grande difficulté, parfois même douloureux, et en même temps d'une très grande richesse. Ensuite, les résultats de l'enquête interrogent la formation des urbanistes français et en particulier leur formation à l'international. Au-delà, cela pose la question suivante : y a-t-il un corpus scientifique commun à tous les urbanistes du monde ? Existe-t-il une matière commune ? La manière de concevoir la ville pour un Québécois et un Chinois n'a rien à voir. Est-ce qu'on peut travailler ensemble ? Est-ce qu'on a les mêmes bases, les mêmes mots, les mêmes méthodes ? Enfin, comment peut-on s'organiser pour multiplier les collaborations internationales ? C'est une question que nous posons à la profession, au Ministère des Affaires Etrangères, aux pays concernés, à l'Unesco, à l'ONU, et aux organisations internationales.

Pour terminer, quels conseils donneriez-vous à une jeune urbaniste qui souhaite travailler à l'international ?

Foutre le camp mais avec si possible un bon élastique ! Et bien sûr, parler anglais couramment. De toute façon, le marché de l'urbanisme est bientôt saturé en France mais heureusement il y a des tas de villes dans le monde entier ! Alors... allez voir ailleurs... et ensuite revenez... éventuellement !

Jacques De Courson est notamment l'auteur de :

- Le projet de ville (1993),*
 - Les élus locaux (2000),*
 - Brésil des villes (2003),*
 - L'appétit du futur : voyage au cœur de la prospective (2005).*
- www.urbanistesdumonde.org



Sarajevo

Photo R. Lefebvre

Publications, Communications

► Sylvaine LE GARREC,
Rénovation urbaine et développement social
Projet, n° 298, mai 2007, pp 12-19.

Cet article retrace le parcours de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) créée à Clichy-sous-bois (93) au sein de la copropriété en difficulté de la Forestière. Mise en place en 1999 dans le cadre d'un Grand Projet de Ville (GPV) qui prévoit le rachat de la copropriété par un bailleur social, la MOUS est alors envisagée comme une interface entre les habitants et les décideurs. L'équipe est chargée de développer des actions d'accompagnement social et de médiation auprès des résidents et de transmettre aux partenaires publics l'expertise acquise grâce à ce travail de proximité. Mais ces perspectives sont remises en cause avec l'avènement en 2002 du "Projet de Rénovation Urbaine (PRU)". Celui-ci prévoit non seulement la démolition de la copropriété mais il bouleverse en outre le système d'acteurs local en propulsant l'AFTRP, un puissant établissement public foncier, à la direction du dispositif. Dès lors, la MOUS perd sa place dans la définition du projet. Elle est davantage considérée comme un outil au service de l'aménageur que comme un véritable partenaire et ne parvient plus à faire remonter les demandes de la population. Forte de ses savoirs-faires techniques, l'AFTRP domine le pouvoir politique et accorde peu de crédit à l'expertise locale. Cet exemple questionne plus généralement l'articulation entre le volet urbain et le volet social des projets de rénovation urbaine.

► Béguin H., "Du foyer de travailleurs migrants à la résidence sociale : l'entrée dans le droit commun, un nouvel enfermement pour les immigrés ?" communication lors des Journées d'études sur "Le confinement des étrangers en Europe : perspectives de terrain", EHESS - Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS), septembre 2007.

► Bertrand L., "La construction problématique de populations bénéficiaires. Le cas des politiques locales en faveur du logement des personnes défavorisées.", communication au colloque international "La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques", MSH Ange Guépin, Nantes, 13-15 juin 2007.

► Dubois-Maury J., Bassist R., Doskocilova L., Gobert J., "Faisabilité politico-juridique, dans la perspective du développement durable, des dispositifs d'indemnisation, de compensation des risques technologiques, pollutions et nuisances", Rapport pour le CNRS.

► Guelton S., "Les assureurs face aux risques d'insécurité liés à la malveillance", Rapport pour le PUCA dans le cadre du Programme exploratoire de recherche prospective en Europe, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du

territoire, du tourisme et de la mer, Paris, association EIL, 2007.

► Guelton S., "La faisabilité d'un projet d'aménagement en partenariat public-privé, entre enjeux locaux et nationaux : un exemple en République Tchèque", communication, colloque de l'Association de Sciences Régionale de Langue Française, Grenoble, 11-13 juillet 2007.

► Guerrinha C., Thébert M., "La gestion des déplacements, outil d'affirmation politique des communes périurbaines. Une analyse des stratégies dans le bassin de Rennes", Géocarrefour, vol 81, n° 4, pp. 299-309.

► Lefrançois D., "Le parking, une rue particulière", *Urbanisme*, mars-avril 2007, p.61-63.

► Lefrançois D., "Parking", *Urbanisme*, janvier-mars 2007, p. 69-70.

► Savy M., *Transport Management as a Key Logistics Issue*, in Perret, F.-L. et al., *The Essentials of Logistics and Management*, EPFL Press, Lausanne, 2nd édition, 2007.

► Savy M., "Économie et gestion du fret", (dir.), Éditions Celse, 2007.

...et bien d'autres sur le site de l'IUP

Le garde-fou

→ Le doctorat à l'étranger : formation ou profession ?

Assis entre deux chaises, le doctorant en France est une espèce hybride. A mi-chemin entre étudiant en formation et jeune professionnel, il oscille et cherche sa place. Qu'en est-il de nos voisins étrangers ? Pour clore ce numéro international, regard sur le doctorat "ailleurs", grâce aux témoignages de jeunes chercheuses en sciences sociales, en Belgique, en Allemagne et au Québec.

En Belgique, être doctorant c'est être étudiant, mais rares sont ceux qui font "juste" une thèse. Ceux qui obtiennent une bourse peuvent s'y consacrer exclusivement pendant quatre ans. Les autres travaillent souvent pour leur promoteur (directeur de thèse) et sont engagés par l'université pour trois fois deux ans à temps plein (mi-temps pédagogique / recherches personnelles). Ces fonctions permettent de vivre plutôt correctement, la rémunération s'élevant à environ 1600€/mois. Parallèlement, le thésard doit suivre une formation (60 crédits) dont il définit le programme avec son promoteur : aux cours à suivre s'ajoutent d'autres activités

obligatoires : participation à un colloque international, publication d'articles dans des revues à comité scientifique...

En Allemagne, la situation est comparable à celle de la Belgique : ceux qui bénéficient d'une allocation de recherche gardent leur statut d'étudiant, les autres sont salariés à mi-temps par l'université en tant qu'assistant de professeur, assistant de recherche, informaticien ou chercheur sur un projet spécifique. Le salaire est calculé selon l'âge et le statut familial de l'intéressé. Pour l'organisation des études doctorales, la liberté est la règle même si, pour certains, le comité (directeur de thèse plus deux autres enseignants-chercheurs) est censé choisir les cours à suivre. Dans les faits, peu de cours sont obligatoires, sauf les séminaires de doctorants pendant toute la durée de la thèse. Néanmoins, pour obtenir le diplôme, trois "papiers" sont exigés (publication ou communication).

De l'autre côté de l'Atlantique enfin, le doctorat serait plus "professionnel" qu'ici. Peu de doctorants commencent sans financement et beaucoup occupent un poste d'assistant de recherche ou de cours auprès de leur directeur.

Si l'âge des prétendants est en moyenne plus élevé qu'en France, le doctorat reste une formation rigoureusement encadrée : chaque étape de la recherche est validée par un comité scientifique. Les doctorants suivent des séminaires réguliers avec lectures obligatoires et rendus écrits. Un examen de synthèse valide les deux premières années de travail et aboutit à la définition collégiale de la problématique de thèse. Les questions théoriques sont validées par un jury qui autorise ou non l'apprenti-chercheur à se lancer sur le terrain.

Si tanguer entre formation et profession semble être le propre du thésard, reste le sentiment que les règles sont peut-être plus claires hors de nos frontières. Pourquoi cette sensation de flou au sujet de notre propre position, ici en France ? Doit-on regretter que le système français ne soit pas plus exigeant envers ses thésards au cours de leur formation doctorale ? Affaire à suivre...

H. Béguin et E. Saint-Macary,

► Merci à Chowra Makaremi, Marie Muselle, Camille Menery et Lisa Küchel